

MAIRIE de
LIMEUIL



Un des plus beaux
VILLAGES de FRANCE



**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2011

Nombre de conseillers :	
En exercice : 10	L'an deux mille onze, le 4 février à 18h30,
Présents : 6	le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy THOMASSET, le Maire.
Votants : 6	Date d'envoi de la convocation : 28 janvier 2011
Conseillers présents :	Mrs. THOMASSET, LESCURE, BOYER, Mmes RIVIERE, BORGES, MACKENZIE PEERS
Conseillers absents :	Mme LANDON, Mrs DEFRANCE, HERVE, MAILLET
Ont donné procuration :	
Secrétaire :	M. BOYER

1- Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 17 janvier 2011

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2011.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2011 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

2- Points divers de l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les sujets "divers" de l'ordre du jour, à savoir :

- Nécessiter de prendre une délibération concernant un contrat de maintenance pour l'horodateur.

3- Information des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal

Néant

4- Assainissement : durée d'amortissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'assainissement collectif du bourg n'étant pas finis, il n'est pas possible de définir la durée d'amortissement des travaux payés en 2010.

5- AEP : durée d'amortissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de définir la durée d'amortissement des travaux d'adduction d'eau potable ; il précise que cette durée doit être identique à celle définie pour les travaux antérieurs, à savoir :

- Station de pompage : 80 ans,
- Canalisations : 50ans.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des membres présents ces durées d'amortissement.

6- Tarifs location de matériels, salles, photocopies, fax et extrait cadastral.

Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs suivants :

TARIF LOCATION SALLES ET MATERIEL :

Salle du château (hors expositions et spectacles) :

Habitants de Limeuil : 105€

Habitants hors Limeuil : 255€

Associations de Limeuil (hors activités marchandes) gratuit

Autres associations : 85€

Salle du conseil municipal :

Habitants de Limeuil 105€

Habitants hors de Limeuil 205€

Associations de Limeuil (hors activités marchandes) : gratuit

Autres associations : 65€

Matériel :

Chaises bois et plastic: 0.55€

Remplacement chaises bois et plastic : 55€

Banc : 1€

Remplacement banc : 30€

Table et tréteaux : 6€

Fournitures :

Extrait cadastral : 1.55€

Fax : 0.55€

Photocopies noires A4 (1 à 50) :0.25€

Photocopie noire A4(+ de 50) : 0.20€

Photocopies noire A3 (1 à 50) : 0.45

Photocopie noire A3 (+ de 50) : 0.40€

Photocopie couleur A4(de 1 à 50) : 1.15€

Photocopie couleur A4 (+ de 50) : 1.05€

Photocopies couleurs A3 (de 1 à 50) : 1.75€

Photocopie couleur A3 (+ de 50) 1.65€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des membres présents ces tarifs applicables à compter de ce jour.

7- Droit de préemption au profit de la communauté de commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de donner à la communauté de commune Terroir de la Truffe la gestion des droits de préemption , comme cela est fait dans les autres communes de communauté de commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents de donner cette compétence à la communauté de commune.

8- Subvention voyages scolaires

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention pour les voyages scolaires des enfants domiciliés sur la commune, pour l'année.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer à chaque enfant participant à des voyages une aide de 85€ pour l'année.

9- Eclairage public chemin d'accès au parc panoramique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait souhaitable de faire installer un éclairage public sur le nouveau chemin d'accès au parc panoramique.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des membres présents le principe de cette opération,

Décide à l'unanimité des membres présents de confier le projet au SDE 24,

Mandate à l'unanimité des membres présents Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

10- Contrat de maintenance de l'horodateur

Monsieur le Maire présente un contrat de maintenance sur site pour l'horodateur, établi par la société PARKEON SAS au prix de 1128€ H.T.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Acceptent à l'unanimité des membres présents ce contrat de maintenance,

Donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

11- Création d'un emploi temporaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un emploi temporaire pour une durée de 8 semaines à 12h de travail par semaine pour pallier au surplus de travail dû aux congés d'un employé communal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents de créer un emploi contractuel d'une durée de 12H/semaine pour une période de 8 semaines.

12- Nomination d'un référent sénior pour la communauté de commune

Une liste de personnes pouvant être intéressées est établie celles-ci seront contactées ultérieurement.

13- Initiation informatique

Monsieur le Maire rappelle que dans une fiche d'agenda 21 il était question d'initiation à l'informatique (bureautique et internet) pour les habitants de Limeuil dans les locaux de l'école. Il signale qu'il est souhaitable de retirer la formation internet.

Le Maire

Guy THOMASSET